



fabrique **REL**
RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

Statuts et règlements

Document adopté le 25 septembre 2024



Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la Licence
Creative Commons Attribution 4.0

Table des matières

1.	Préambule	4
2.	Dispositions générales et rattachement	5
2.1.	Dénomination, forme juridique et établissement gestionnaire	5
2.2.	Mission	5
3.	Établissements affiliés et partenaires	5
3.1.	Établissements affiliés.....	5
3.2.	Partenaires	5
3.2.1.	Partenaire privilégié	5
3.2.2.	Partenaire associé	6
4.	Comité d'orientation	6
4.1.	Composition	6
4.2.	Mandat.....	6
4.3.	Rôle et responsabilités.....	6
4.4.	Réunions.....	6
5.	Comité de gestion.....	7
5.1.	Composition	7
5.2.	Mandat.....	7
5.3.	Rôle et responsabilités.....	7
5.4.	Réunions.....	8
6.	Direction de la fabriqueREL.....	8
6.1.	Nomination	9
6.2.	Responsabilités générales.....	9
7.	Assemblée des personnes contributrices (APC).....	10
7.1.	Composition	10
7.2.	Mandat.....	10
7.3.	Rôle et responsabilités.....	10
7.4.	Réunions.....	11
8.	Équipe pluridisciplinaire et opérationnelle	11
8.1.	Composition	11
8.2.	Mandat et reconnaissance.....	12

8.3.	Responsabilités	12
8.4.	Réunions.....	12
	Annexe 1 – Modèle de gouvernance de la <i>fabriqueREL</i>	14
	Annexe 2 – Entente de collaboration entre les établissements et la <i>fabriqueREL</i>	15
	Annexe 3 – Modèle d’accompagnement par l’équipe pluridisciplinaire et opérationnelle de la <i>fabriqueREL</i>	16
	Annexe 4 – La <i>fabriqueREL</i> dans l’écosystème national	17

1. Préambule

Selon l'UNESCO ¹ : « Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche utilisant n'importe quel média, [...] diffusés dans le cadre d'une licence ouverte permettant l'accès aux dites ressources ainsi que leur utilisation, leur adaptation, leur réutilisation et leur rediffusion par d'autres sans restriction ou avec un minimum de restrictions » Plus concrètement : « Les ressources éducatives libres comptent des cours dans leur intégralité, du matériel didactique, des modules, des recueils de textes, des vidéos, des tests, des logiciels et tous autres outils, matériaux ou techniques utilisés pour soutenir l'accès au savoir. » [traduction libre]².

De telles ressources d'enseignement gratuites disponibles en ligne se multiplient depuis un moment déjà, mais la formation en ligne gratuite ne signifie pas pour autant la possibilité de réutiliser librement ou de modifier les ressources. Les coûts de développement de la formation en ligne, des MOOC et de diverses formules hybrides rendent les universités curieuses du potentiel des REL. Les avantages des REL sont importants pour les étudiants, et comportent des avantages en termes d'accessibilité du matériel et de coûts. Il existe actuellement des projets visant à utiliser les REL à grande échelle dans des programmes de formation, par exemple dans le projet OER at Scale³. Au Canada anglophone, les initiatives REL ont permis le développement et la mise en commun d'un grand nombre de REL et de livres numériques (Voir l'écosystème des REL au Canada à l'annexe 4). En contrepartie, de nombreux freins (difficulté à trouver la bonne ressource, qualité inégale, inquiétudes quant à la propriété intellectuelle, etc.) expliquent l'adoption très lente de ce patrimoine et encore plus lente dans le monde francophone, si l'on prend en compte le peu de ressources de qualité existant actuellement en français pour le postsecondaire.

La *fabriqueREL* est un projet financé dans le cadre du Plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur du Québec, et initié en 2019 par l'entremise des unités pédagogiques et des bibliothèques de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

Le modèle de gouvernance de la *fabriqueREL* vise à mutualiser graduellement les expertises développées et à créer une synergie interétablissements autour des REL francophones québécoises, progressant ainsi vers une solidarité pédagognumérique (voir annexe 1).

¹ UNESCO. (2015). Lignes directrices pour les Ressources Éducatives Libres (REL) dans l'enseignement supérieur. Sous licence CC BY-SA 3.0 IGO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232842>

² Atkins, D.E, Seely Brown, J., Hammon, A.L. (2007): <https://hewlett.org/wp-content/uploads/2016/08/ReviewoftheOERMovement.pdf>

³ <https://oeweek.oeglobal.org/resources/2020/research-report-oer-at-scale-the-academic-and-economic-outcomes-of-achieving-the-dreams-oer-degree-initiative/>

2. Dispositions générales et rattachement

2.1. Dénomination, forme juridique et établissement gestionnaire

La *fabriqueREL* est un projet financé par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec et officialisé par une entente de services. De 2023 à 2027, l'Université de Sherbrooke est l'organisme signataire de l'entente à des fins administratives. Ce projet fédère notamment des personnes gestionnaires, enseignantes, professionnelles et étudiantes de différentes organisations collégiales et universitaires du Québec intéressées à mutualiser les expertises développées autour des ressources éducatives libres (REL) francophones, créant ainsi une synergie interétablissements et interordre.

2.2. Mission

La mission de la *fabriqueREL* est d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur du Québec dans le soutien à la transformation des pratiques en matière de création de REL et d'éducation ouverte. En particulier, les actions de la *fabriqueREL* sont orientées vers l'accompagnement à la production de REL, le renforcement des expertises en lien avec les REL, le positionnement du Québec dans la francophonie en matière d'éducation ouverte et de REL et le développement d'un rôle fédérateur en matière de REL francophones.

3. Établissements affiliés et partenaires

3.1. Établissements affiliés

La *fabriqueREL* regroupe des établissements d'enseignement collégiaux et universitaires du Québec. Sont affiliés les établissements qui ont appuyé le développement d'une ressource éducative libre avec le soutien de la *fabriqueREL* et qui adhèrent aux valeurs de l'éducation ouverte.

3.2. Partenaires

La *fabriqueREL* ne pourrait remplir sa mission sans la contribution de partenaires, que ce soit des établissements d'enseignement supérieur, des regroupements, des organismes ou des instances gouvernementales. Deux types de partenaires sont précisés :

- Partenaire privilégié;
- Partenaire associé;

3.2.1. Partenaire privilégié

Un partenaire est considéré comme étant privilégié lorsque la collaboration implique une contribution significative à la réalisation de la mission de la *fabriqueREL* au plan des ressources humaines, financières ou au plan stratégique. Cette collaboration sera formalisée par une entente écrite dans laquelle seront précisées les différentes modalités pour l'atteinte d'un ou plusieurs buts communs en lien avec les REL et l'éducation ouverte.

3.2.2. Partenaire associé

Un partenaire est considéré comme étant associé lorsque la collaboration implique une participation à la réalisation de la mission de la *fabriqueREL*, que celle-ci soit ponctuelle ou récurrente. Cette collaboration ne nécessite pas d'entente écrite formelle et existe sur la bonne foi des parties et de leur intérêt à collaborer vers un but commun en lien avec les REL et l'éducation ouverte.

4. Comité d'orientation

4.1. Composition

Siègent au comité d'orientation de la *fabriqueREL*, une personne représentant l'unité responsable des ressources bibliothécaires et une personne représentant l'unité responsable du soutien pédagogique de chaque établissement affilié, c'est-à-dire un établissement collégial ou universitaire dont un membre a porté un projet de création ou d'adaptation d'une REL en collaboration avec la *fabriqueREL*. Le comité d'orientation comprend aussi trois personnes représentant l'assemblée des personnes contributrices, dont au moins deux personnes enseignantes, ainsi que deux personnes étudiantes représentantes d'associations ou de regroupements. La personne à la coordination de la *fabriqueREL* siège sans droit de vote.

4.2. Mandat

Le mandat des membres est permanent. Un remplacement est possible et souhaité en cas de changement de fonctions, de statut ou de désistement.

4.3. Rôle et responsabilités

Le rôle et les responsabilités du comité d'orientation (CO) sont :

- Déterminer les grandes orientations de la *fabriqueREL* ;
- Participer au rayonnement des activités de la *fabriqueREL* ;
- Participer à l'élaboration des stratégies de financement de la *fabriqueREL* ;
- Élire les membres du comité de gestion.

4.4. Réunions

Fréquence : Le comité d'orientation se réunit une à deux fois par année.

Quorum : Le quorum pour chaque réunion est fixé à la majorité des membres.

Présidence : Une personne est nommée en début de réunion pour assurer la présidence de la réunion.

Secrétariat : La personne assumant la coordination de la *fabriqueREL* assume le rôle de secrétaire et la responsabilité de la rédaction du compte-rendu de la réunion.

Ordre du jour : L'ordre du jour est établi par la personne assumant la direction de la *fabriqueREL*. Il doit faire l'objet d'une approbation par le comité de gestion.

Durée : La durée des réunions du comité d'orientation est normalement de deux à trois heures.

Vote : Chaque membre du CO a droit de vote, à l'exception de la direction de la *fabriqueREL*. Le CO exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées à la majorité simple, soit au cours d'une réunion où le quorum est respecté ou au moyen de résolutions écrites adoptées par courriel. La résolution est consignée au compte-rendu.

5. Comité de gestion

5.1. Composition

Siègent au comité de gestion sept membres élus par le comité d'orientation dont au moins:

- Une personne gestionnaire rattachée à l'établissement signataire de l'entente;
- Une personne contributrice;
- Une personne gestionnaire de l'ordre collégial;
- Une personne gestionnaire de l'ordre universitaire;
- Une personne gestionnaire des services soutien à l'enseignement;
- Une personne gestionnaire des services des bibliothèques.

Un équilibre entre les personnes des services de soutien à l'enseignement et des bibliothèques ainsi qu'entre les personnes représentant l'ordre collégial et universitaire est recherché.

5.2. Mandat

- Le mandat des membres est d'une durée de deux ans.
- Un remplacement est prévu en cas de changement de fonctions ou de désistement. Le cas échéant, l'établissement d'appartenance du membre peut proposer une personne remplaçante. Dans le cas contraire, le comité de gestion consulte le comité d'orientation pour identifier une personne remplaçante.

5.3. Rôle et responsabilités

Le comité de gestion (CG) est l'instance qui détient l'autorité sur la direction de la *fabriqueREL*. Son rôle et ses responsabilités sont :

- Assurer la liaison entre le comité d'orientation et la direction de la *fabriqueREL* ;
- Nommer parmi ses membres la personne qui assume la direction ;
- Approuver le plan d'action et le budget de la *fabriqueREL* ;
- S'assurer que les initiatives et les actions de la *fabriqueREL* sont compatibles avec les actions stratégiques des établissements partenaires de la *fabriqueREL*;
- Valider les appels à projets annuel pour la création de ressources éducatives libres et valider la sélection des récipiendaires identifiés par le comité de sélection.

5.4. Réunions

Fréquence : Le comité de gestion se réunit quatre fois par année de façon statutaire ou en cas de situation extraordinaire. Parmi ces réunions, deux d'entre elles se font avec la présence d'une personne du MES (comité de suivi de l'entente 23-27).

Quorum : Le quorum pour chaque réunion est fixé à la majorité des membres.

Prise de décision : Idéalement, les résolutions sont adoptées par consensus. Si le vote est demandé, les résolutions sont adoptées à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, le président a une voix prépondérante.

Présidence : La personne assumant la direction de la *fabriqueREL* assume la présidence de la réunion.

Secrétariat : La personne assumant la coordination de la *fabriqueREL* assume le rôle de secrétaire et la responsabilité de la rédaction du compte-rendu de la réunion.

Ordre du jour : L'ordre du jour est établi par la personne assumant la direction de la *fabriqueREL*.

Durée : La durée des réunions du comité de gestion est normalement de deux heures.

Convocation : Les réunions du CG sont convoquées par la personne assumant la direction de la *fabriqueREL*. Ces réunions sont convoquées au moyen d'un avis envoyé par courriel. Normalement, les rencontres se déroulent en visioconférence et le projet d'ordre du jour est envoyé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date fixée pour cette réunion. Une réunion d'urgence peut toutefois être convoquée dans un délai de quarante-huit (48) heures.

Vote : Chaque membre du CG a droit de vote, à l'exception de la personne coordonnatrice de la *fabriqueREL*. Le CG exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées à la majorité simple, soit au cours d'une réunion où le quorum est respecté ou au moyen de résolutions écrites adoptées par courriel. En cas d'égalité, le président a une voix prépondérante. La résolution est consignée au compte-rendu.

6. Direction de la fabriqueREL

La direction de la *fabriqueREL* est constituée d'une personne directrice soutenue par une personne adjointe, qui est normalement responsable de la coordination.

6.1.Nomination

- La personne directrice est nommée par le comité de gestion. Son mandat est de deux ans et renouvelable.
- La personne adjointe à la directrice ou au directeur de la *fabriqueREL* est recrutée par celle-ci ou celui-ci, avec approbation du comité de gestion.
- La direction est soutenue par une personne qui s'occupe du secrétariat.

Des montant forfaitaires sont accordées à l'établissement d'attache de chacune de ces personnes selon leur niveau de contribution. Ces montants sont déterminés dans le budget de la *fabriqueREL* et approuvés par le comité de gestion.

6.2.Responsabilités générales

La personne directrice assume la responsabilité des activités de la *fabriqueREL* et supervise les activités courantes. Ces activités courantes sont assurées par la personne adjointe à la direction

La personne directrice de la *fabriqueREL* est notamment responsable des éléments suivants:

- d'établir et de suivre les budgets;
- d'assurer son besoin de secrétariat à partir des ressources de son établissement. La *fabriqueREL* lui octroie un montant forfaitaire établi dans le budget;
- de nommer une personne adjointe à la direction qui assume la coordination selon les besoins de la *fabriqueREL*;
- des relations avec les responsables du plan de transformation numérique au ministère de l'Enseignement supérieur;
- de tenir à jour et actualiser les statuts ainsi que déterminer les balises ou les règles de fonctionnement;

La personne adjointe à la direction de la *fabriqueREL* est notamment responsable des éléments suivants:

- de planifier, d'organiser et contrôler les activités de la *fabriqueREL*;
- de l'organisation des jurys de sélection pour les sollicitations de la *fabriqueREL*;
- d'assister la direction dans l'établissement et le suivi des budgets;
- de coordonner les activités de l'équipe pluridisciplinaire et de maintenir la cohésion par notamment la planification et l'animation de rencontres statutaires;
- de veiller au développement professionnel de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec l'éducation ouverte et les REL;
- de planifier, d'offrir ou de participer à des activités de formation et de promotion des REL;
- de soutenir les équipes qui accompagnent les projets de création de REL;
- de favoriser la collaboration avec d'autres initiatives de REL francophones au Québec ainsi que dans la francophonie;
- d'assumer un rôle-conseil auprès du directeur ou de représenter ce dernier sur des comités ou à des événements qui requiert sa présence.

7. Assemblée des personnes contributrices (APC)

7.1.Composition

Sont désignées comme personnes contributrices toutes personnes (enseignante ou professionnelle) ayant assumé la responsabilité, la coresponsabilité ou le soutien à la création ou à l'adaptation d'une REL en collaboration avec *la fabriqueREL*. Chacune de ces personnes est invitée, en cours ou à la fin de leur projet, à se joindre à l'assemblée des personnes contributrices.

7.2.Mandat

Le mandat des membres est permanent.

7.3.Rôle et responsabilités

Le rôle et les responsabilités de l'assemblée sont :

- Partager de l'information, établir des collaborations et participer au rayonnement de la *fabriqueREL* dans leurs réseaux respectifs, notamment au sein de leur institution d'attache;
- Rappporter aux membres de la *fabriqueREL* toute information permettant une amélioration de ses activités;
- Rappporter au comité d'orientation toute information permettant de mieux connaître les besoins en matière de REL en lien avec les sollicitations à lancer pour la création ou l'adaptation de REL;
- Participer, sur invitation et sur une base volontaire, aux sélections des projets lors des sollicitations de la *fabriqueREL*;
- Identifier trois personnes pour représenter l'assemblée au comité d'orientation.

7.4. Réunions

Fréquence : L'assemblée se réunit une fois par année.

Quorum : Sans objet.

Présidence : La personne assumant la direction de la *fabriqueREL* assume la présidence de la réunion.

Secrétariat : La personne assumant la coordination de la *fabriqueREL* assume le rôle de secrétaire et la responsabilité de la rédaction du compte-rendu de la réunion.

Ordre du jour : L'ordre du jour est établi par la personne assumant la direction de la *fabriqueREL*. Il doit faire l'objet d'une approbation par le comité de gestion.

Durée : La durée des réunions de l'assemblée des personnes contributrices est normalement de trois heures.

Moyen : Les réunions de l'APC se tiennent par visioconférence, mais peuvent aussi se tenir en présentiel au besoin.

Convocation : Les réunions de l'APC sont convoquées par la personne assumant la direction de la *fabriqueREL*. Ces réunions sont convoquées au moyen d'un avis envoyé par courriel.

Vote : Sans objet.

8. Équipe pluridisciplinaire et opérationnelle

8.1. Composition

L'équipe pluridisciplinaire et opérationnelle de la *fabriqueREL* est composée:

- des personnes professionnelles, notamment bibliothécaires et conseillères ou conseillers pédagogiques, déléguées par des établissements affiliés;
- d'une personne coordonnatrice du projet;
- d'une personne secrétaire.

8.2.Mandat et reconnaissance

- Le rôle et le mandat de chaque membre est formalisé par une entente de service et de contribution avec son supérieur immédiat au sein de son établissement d'attache.
- La durée du mandat de chaque membre est variable et est liée aux ententes de collaboration convenues annuellement avec les établissements partenaires.
- Selon les conventions de l'entente avec les établissements partenaires déléguant une personne professionnelle à la *fabriqueREL*, une partie de son salaire peut être remboursée à partir du budget de la *fabriqueREL*.
- Les dépenses relatives aux activités de la *fabriqueREL* (p. ex. : colloques, journées d'étude, journées de promotion, etc.), notamment les frais d'inscription, de déplacement et de séjour, sont assumées par la *fabriqueREL*.

8.3.Responsabilités

Sous la supervision de la Direction de la *fabriqueREL*, l'équipe pluridisciplinaire de la *fabriqueREL* et ses membres sont notamment responsables de :

- contribuer à la réalisation des activités de la *fabriqueREL*, dont principalement l'accompagnement des projets de création de REL et la formation des équipes de projet;
- participer aux ateliers de formation des binômes des équipes projet;
- contribuer à l'amélioration continue des services offerts et des ressources produites (métaREL);
- offrir et participer à des activités de formation, de promotion et de développement professionnel relatives aux ressources éducatives libres et à l'éducation ouverte;
- relayer les informations relatives aux activités de la *fabriqueREL* au sein de leur établissement, particulièrement auprès de leur service respectif, et inversement;
- participer aux rencontres d'équipe et apporter au sein de celle-ci des informations ou des connaissances permettant d'enrichir la collaboration interétablissement en lien avec la mission de la *fabriqueREL*.

8.4.Réunions

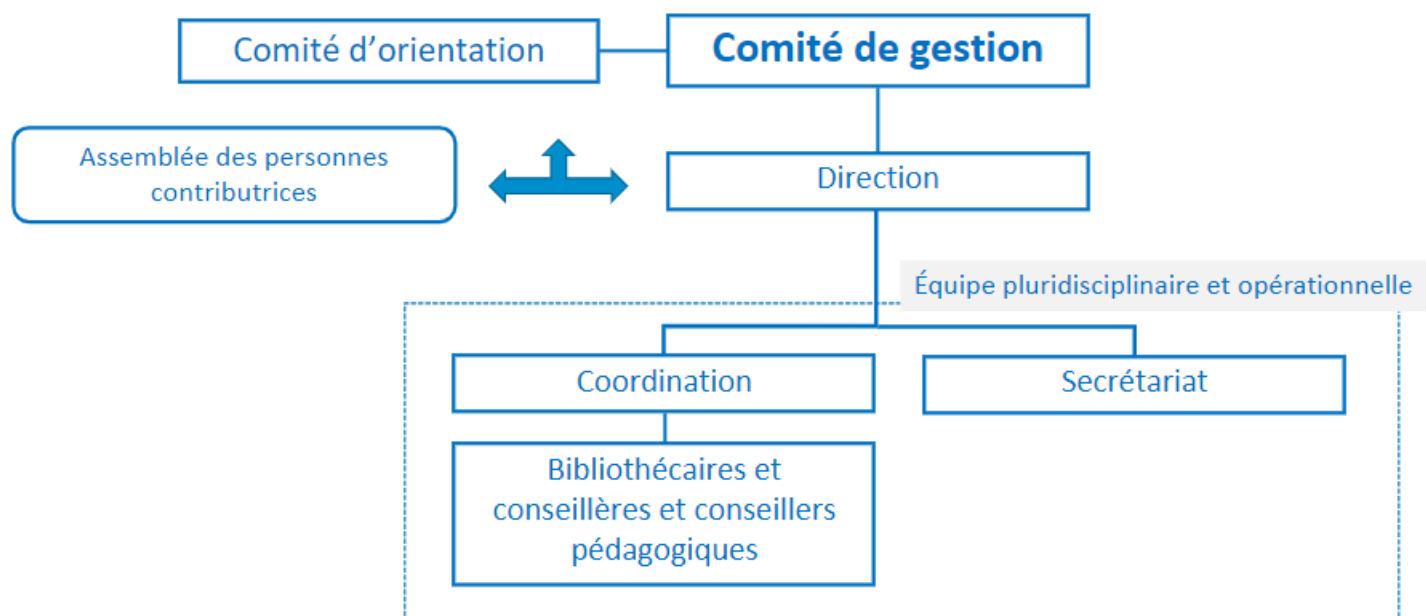
Fréquence : L'équipe se réunit de façon statutaire normalement quatre fois par session et au besoin selon les travaux en cours, pour un total approximatif de 8 à 10 rencontres annuellement. Une rencontre bilan d'une journée en présence est prévue chaque année à la fin du mois de mai.

Animation : La personne adjointe à la direction de la *fabriqueREL* assume l'animation des réunions.

Ordre du jour : L'ordre du jour est établi par la personne adjointe à la direction de la *fabriqueREL*, en collaboration avec les membres de l'équipe.

Moyen : Les réunions de l'équipe pluridisciplinaire se tiennent par visioconférence, mais peuvent aussi se tenir en présentiel au besoin.

Annexe 1 – Modèle de gouvernance de la *fabriqueREL*

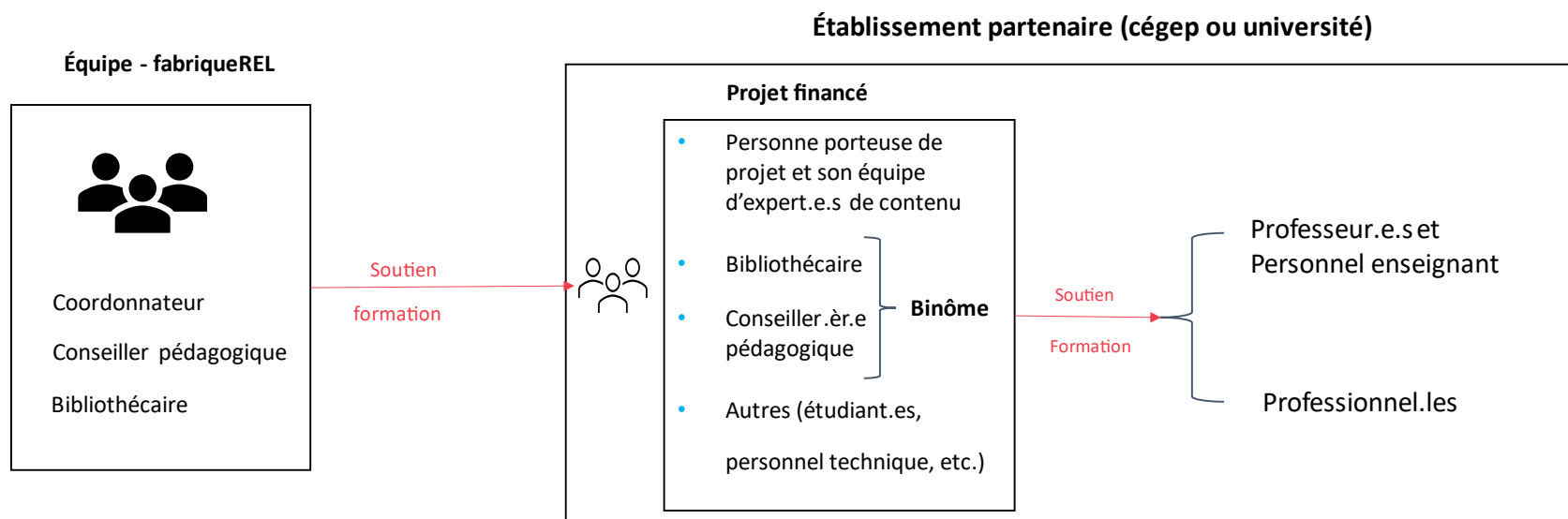


Annexe 2 – Entente de collaboration entre les établissements et la *fabriqueREL*

Annexe 3 – Modèle d’accompagnement par l’équipe pluridisciplinaire et opérationnelle de la *fabriqueREL*



Accompagnement, assurance qualité et autonomisation



Annexe 4 – La *fabriqueREL* dans l'écosystème national

Écosystème des REL au Canada en 2024

